

# Projet d'établissement



# Crèche Familiale Galipette

Maison de la Petite Enfance  
8bis rue de la croix verte  
49150 Baugé en Anjou

Établissement d'accueil du jeune enfant (avant scolarisation)  
d'une capacité de 36 places, de type crèche familiale.

# Crèche Galipette

Maison de la Petite Enfance  
8bis rue de la croix verte  
49150 Baugé en Anjou

Établissement d'accueil du jeune enfant (avant scolarisation)  
d'une capacité de 24 places, de type petite crèche.

- Etablissements conventionnés avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole du Maine et Loire.
- Etablissements accueillant prioritairement les enfants de familles domiciliées sur le territoire de Baugé en Anjou.
- Etablissements gérés par l'association Galipette, association privée de type loi 1901, conventionnée avec la commune de Baugé en Anjou.



## Un peu d'histoire....

Avant de devenir Crèche en janvier 2023, l'établissement d'accueil collectif fonctionnait en Halte Garderie depuis 1981. La Crèche Familiale fut créée en 1991. Ces établissements occupent les locaux de l'ancienne école maternelle de la Croix Verte depuis 2001. Entièrement rénovée en 2018 par la commune de Baugé en Anjou, la Maison de la Petite Enfance, située en Centre-Ville de Baugé, compte 490m<sup>2</sup> de locaux adaptés à l'accueil du jeune enfant et 500m<sup>2</sup> d'espace extérieur.

## Crèche Familiale Galipette

- ✓ Âge des enfants accueillis : 0 – 3 ans (jusqu'à la scolarisation)
- ✓ Agrément de 36 places équivalent temps plein réparties chez 10 assistantes maternelles.
- ✓ Accueil régulier, du lundi au vendredi, sauf jours fériés, 2 journées annuelles pour formation des professionnels et 5 semaines de congés.
- ✓ Contrats d'accueil de 2,5 à 5 jours par semaine.
- ✓ Horaires d'accueil adaptés aux besoins des familles sauf horaires très atypiques.
- ✓ Repas et couches fournis.
- ✓ 1 à 2 temps collectifs par semaine (4 assistantes maternelles et 10 à 16 enfants).
- ✓ 1 séance mensuelle à la médiathèque de Baugé pour une animation lecture.
- ✓ Accueil d'enfant porteur de handicap ou maladie chronique possible avec accord du médecin référent santé et accueil inclusif et rédaction d'un projet d'accueil personnalisé (PAI).
- ✓ Les compétences professionnelles mobilisées :
  1. Dix assistantes maternelles à domicile, agréées par le service PMI du Conseil Départemental du Maine-et-Loire, pour l'accueil des enfants.
  2. Une infirmière puéricultrice, responsable de l'établissement, dont les missions principales sont l'accueil des familles, l'encadrement des professionnelles de l'établissement, la gestion des accueils (contrats, plannings...).
  3. Une éducatrice de Jeunes Enfants (EJE), en charge d'animer les temps collectifs (assistantes maternelles/enfants) et d'accompagner individuellement les assistantes maternelles sur des problématiques spécifiques.
  4. Un médecin, intervenant comme référent santé et accueil inclusif au sein de l'établissement.
  5. Des intervenants extérieurs pour des actions ponctuelles (musicien, conteur, psychomotricien...)
- ✓ Le travail en équipe s'organise autour de l'accompagnement individuel des assistantes maternelles par la puéricultrice et l'EJE (au domicile et par téléphone), des échanges lors des temps collectifs, de la coordination hebdomadaire entre puéricultrice et EJE et des réunions d'équipe trimestrielles.
- ✓ La formation continue des professionnels est réalisée par 2 journées annuelles de formation intra-établissement pour l'ensemble de l'équipe, par la formation aux gestes de premiers secours pédiatriques tous les 2 ans.
- ✓ Des temps d'analyse des pratiques professionnelles avec le concours d'un intervenant extérieur sont organisés à raison de 4 séances par an.

## Projet d'accueil

## Crèche Galipette

- ✓ Âge des enfants accueillis : 0 – 3 ans (jusqu'à la scolarisation)
- ✓ Agrément de 24 places, modulées selon la répartition suivante.

HORS vacances scolaires	lundi	mardi	merc.	jeudi	vendr.
7h30-8h30	12	12	12	12	12
8h30 – 9h	18	18	12	18	18
9h-11h30	18	24	12	24	24
11h30-16h30	18	20	12	20	20
16h30-17h30	18	18	12	18	18
17h30 - 18h30	12	12	12	12	12

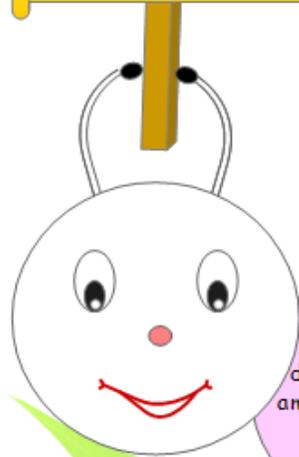
Vacances Scolaires	lundi	mardi	merc.	jeudi	vendr.
7h30-8h30	12	12	12	12	12
8h30-11h30	18	18	12	18	18
11h30-17h30	18	18	12	18	18
17h30 - 18h30	12	12	12	12	12

- ✓ Etablissement fermé les jours fériés, le vendredi de l'Ascension, 2 journées annuelles pour formation des professionnels, 3 semaines l'été et 1 semaine en fin d'année.
- ✓ Accueil régulier et occasionnel.
- ✓ Repas et couches fournis.
- ✓ Accueil d'enfant porteur de handicap ou maladie chronique possible avec accord du médecin référent santé et accueil inclusif et rédaction d'un projet d'accueil personnalisé (PAI).
- ✓ Les compétences professionnelles mobilisées :
  1. Une infirmière puéricultrice, responsable de l'établissement, dont les missions principales sont l'accueil des familles et l'encadrement des professionnels de l'établissement.
  2. Une éducatrice de Jeunes Enfants (EJE), adjointe de direction, dont les missions principales sont l'accueil des enfants, des familles, l'encadrement des professionnelles de l'établissement et la gestion des accueils (contrats, plannings...).
  3. Une EJE, deux auxiliaires de puériculture et trois titulaires du CAP Petite Enfance constituent l'équipe des professionnels auprès des enfants.
  4. Un médecin, intervenant comme référent santé et accueil inclusif au sein de l'établissement.
  5. Des intervenants extérieurs pour des actions ponctuelles (musicien, conteur, psychomotricien...)
- ✓ Le travail en équipe s'organise autour de réunions d'équipe mensuelles, d'échanges quotidiens, de temps de concertation hebdomadaires et de réunions de direction hebdomadaires.
- ✓ La formation continue des professionnels est réalisée par 2 journées annuelles de formation intra-établissement pour l'ensemble de l'équipe, par la formation aux gestes de premiers secours pédiatriques tous les 2 ans et ponctuellement, par des formations individuelles (inter-entreprises).
- ✓ Des temps d'analyse des pratiques professionnelles avec le concours d'un intervenant extérieur sont organisés à raison de 5 séances par an.



# Projet éducatif

## BIENVEILLANCE



Lors des temps de repas, l'enfant est amené à goûter et n'est jamais forcé.

Nous appliquons le concept de « motricité libre » : laisser l'enfant ramper, s'asseoir, se redresser, marcher..., par lui-même, sans que l'adulte ne le fasse à sa place.

Lors des soins d'hygiène, nous expliquons et nommons à l'enfant les gestes réalisés, en utilisant le « Je », et le « Tu ».

Nous posons des limites en utilisant des formulations positives (par exemple « marche » au lieu de « ne cours pas »).

Nous accompagnons l'enfant à gérer ses émotions en étant réconfortants, disponibles, en verbalisant ce qu'il traverse. Nous pouvons lui proposer son doudou si besoin.

Nous utilisons le « tu » pour parler à l'enfant, ainsi que son prénom.

Lors des temps de jeu libre, nous laissons l'enfant explorer les jeux et les détourner de leur utilisation première, afin de laisser libre cours à sa créativité.

Nous utilisons un langage adapté mais non infantilisant afin d'enrichir le vocabulaire de l'enfant dès son plus jeune âge.

L'enfant a le choix entre différents jeux et va vers ceux qu'il souhaite.

En utilisant des rituels à des moments clés de la journée, nous permettons à l'enfant d'avoir des repères dans le temps et l'espace, utiles pour se sentir rassuré.

Lors des soins et du repas, l'enfant est invité à participer : nous l'encourageons, le valorisons et l'aidons s'il en exprime le besoin.

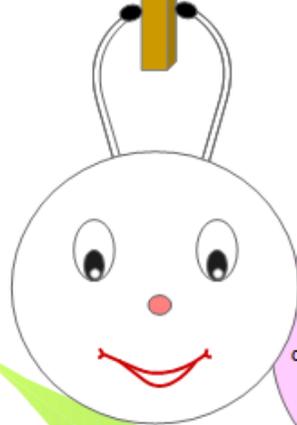
L'Enfant est unique ; nous le considérons comme une personne à part entière en étant à l'écoute de ses besoins, en dehors de tout stéréotype.

Tout au long de l'accueil, nous observons l'évolution de son développement et adaptons notre accompagnement.

La relation que nous construisons avec l'enfant vise à lui offrir une sécurité affective et une valorisation de l'estime de soi, indispensables pour son autonomie future. Nous proposons un environnement adapté et ludique, propice aux explorations libres pour permettre à l'enfant de grandir à son rythme.

# Projet éducatif

## CO-EDUCATION



Lors de nos échanges quotidiens avec les parents, nous transmettons ce qui semble essentiel, utile pour la suite de la journée. Régulièrement, nous partageons nos observations sur le développement de l'enfant.

Une bonne relation passe par une bonne communication (écoute, conseils, soutien...). Tout en se respectant, tout peut se dire.

Certaines discussions nécessitent du temps et la disponibilité des adultes. A la demande des parents ou des professionnels, un temps d'échange peut être proposé en dehors des temps de transmission.

L'accompagnement de l'enfant vers l'acquisition de la propreté se fait d'un commun accord avec les parents ; nous prendrons le temps d'en discuter, en lien avec l'évolution de l'enfant.

Nous sommes à l'écoute des valeurs éducatives de la famille ; nous nous inscrivons dans la continuité, dans la limite des contraintes liées à l'accueil collectif (crèche familiale ou crèche).

Nous assurons une continuité dans l'accueil de l'enfant en lien avec les choix éducatifs de sa famille.

Cet accompagnement est centré sur l'intérêt de l'enfant.

# Projet éducatif

## COHERENCE DANS LES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS



A la crèche, les réunions mensuelles permettent de partager nos observations et d'ajuster nos pratiques.

L'équipe de la crèche familiale bénéficie d'une journée de formation collective par an dont le thème est choisi en équipe.

A la crèche familiale, lors d'un remplacement, nous prenons le temps d'échanger entre collègues autour des habitudes de l'enfant, afin d'assurer une continuité dans l'accueil.

Les séances d'Analyse Des Pratiques (ADP) animées par un intervenant extérieur, nous permettent de réfléchir en équipe à la compagnie de l'enfant et de sa famille.

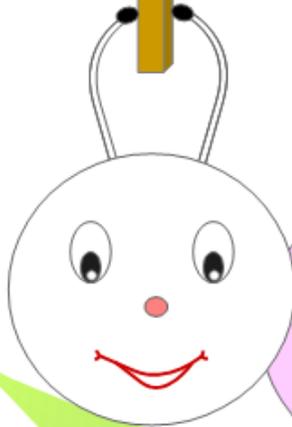
A travers les transmissions orales ou écrites, nous veillons à partager entre collègues les informations importantes concernant l'enfant.

Pour assurer un cadre bienveillant au jeune enfant, l'équipe éducative veille à coordonner ses pratiques.

Ce travail nécessite une remise en question et une réflexion permanentes.

# Projet éducatif

VIVRE ENSEMBLE



Nous posons des limites et des règles à l'enfant ; nous veillons à les lui expliquer et répéter si besoin. Ce cadre cohérent et constant lui permet de grandir sereinement.

A la crèche familiale, les temps collectifs permettent à l'enfant d'expérimenter la relation à l'autre (enfant et adulte).

Nous réalisons des activités en lien avec la nature (activités manuelles, observation des petits animaux etc...).

Nous accompagnons la rencontre entre les plus grands et les bébés, en verbalisant la « fragilité » des tout-petits et en montrant les gestes adaptés.

Nous veillons à la mise à jour du règlement de fonctionnement en adéquation avec les besoins repérés et sommes garants de son respect par tous.

Nous accompagnons l'enfant à appréhender le monde qui l'entoure.

Dans ce sens, nous proposons annuellement des activités artistiques et culturelles permettant de découvrir son environnement sous un angle différent.

Nous le guidons vers la socialisation, dans le respect des autres et de son environnement.

# Projet social et de développement durable

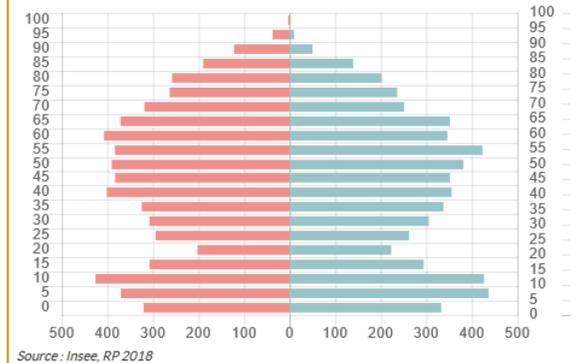
## Environnement social



Baugé en Anjou (données INSEE RP 2019 et diagnostic territoire CCBV 2018)

- 11 829 habitants, 268,5 km<sup>2</sup>
- 15 communes déléguées
- zone de revitalisation rurale (ZRR)
- Population stable caractérisé par un fort creux démographique entre 15 et 25 ans.
- La part des 0-14 ans est plutôt élevée (à nuancer pour les 0-3 ans).
- Un faible taux de scolarisation des 18-24 ans.
- Une faible proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures.
- Taux de chômage et bénéficiaires du RSA en baisse.
- Zones d'aménagements en cours ou en projet

PYRAMIDE DES ÂGES



Les autres services Petite Enfance du territoire :

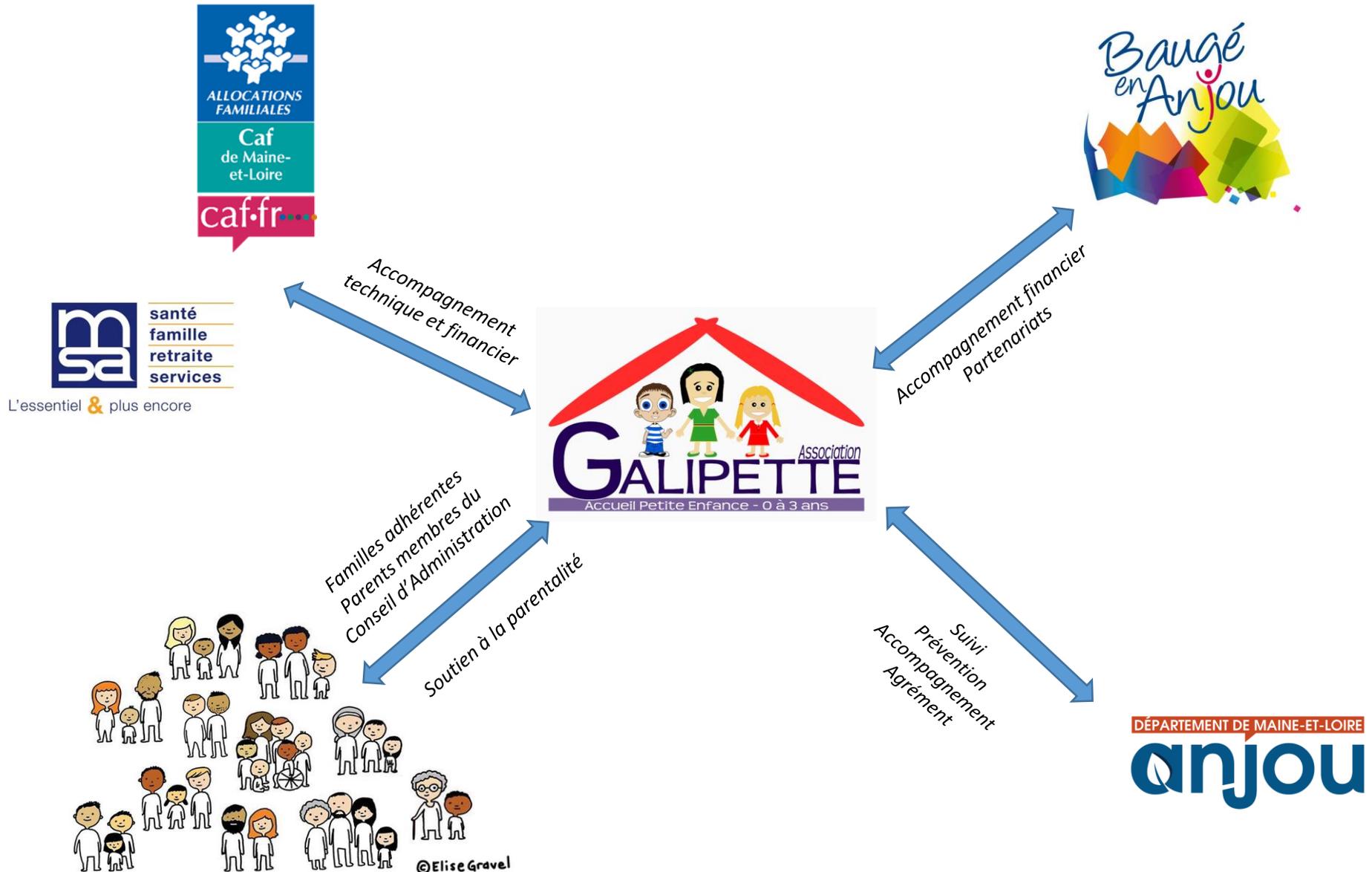
- 1 relais Petite Enfance
- 1 micro crèche privée
- 1 Maison d'assistantes Maternelles
- 54 assistantes maternelles à domicile (données RPE mars22)

La crèche familiale et la crèche :

- Complètent l'offre d'accueil existante
- Appliquent la tarification définie par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- Proposent de l'accueil occasionnel et d'urgence
- Travaillent en partenariat avec les acteurs locaux de la Petite Enfance et de l'Action Sociale (élus et services de Baugé en Anjou dont le Relais Petite Enfance, Maison Départementale des Solidarités, CAF, MSA, centre social, écoles, Maison d'enfants Le Cap, associations...)

# Projet social et de développement durable

## Relations avec partenaires et familles



# Projet social et de développement durable

## Engagements dans la démarche de développement durable

Récupération de matériaux pour usage éducatif

Accès priorisé aux familles du territoire en situation de fragilité



Sensibilisation à la biodiversité (observation faune et flore de l'espace extérieur)

Confection des repas par les assistantes maternelles (crèche familiale)

Approvisionnement local (50km) des repas (crèche)

Réduction et tri des déchets

Réduction des produits d'entretien par systèmes de désinfection écologiques